



## Licenciement suite à un rachat d'entreprise

Par **thide**, le **22/12/2009** à **06:51**

bonjour,

J'ai actuellement un ami qui est agent de sécurité depuis février 2009 dans une entreprise qui va être achetée pour le 01/01/2010. Dans cette entreprise ils sont 4, mon ami, une personne qui devait partir en retraite dans les mois à venir mais qui n'est pas revenu début décembre après avoir pris une semaine de vacances, une autre personne embauchée depuis septembre 2009 et son chef. Lors de son entretien début décembre avec son nouveau patron on lui indique que 85% de l'effectif actuel qui a 6 mois d'ancienneté serait gardé. Une semaine après cet entretien la personne qui lui avait fait son entretien l'appelle pour lui dire qu'il ne fera pas parti de l'effectif futur sans lui donner plus d'explication ni lui convenir d'un rendez-vous. A ce jour il n'a pas de nouvelles ni verbales ni écrites que peut-il faire? Quelle est la procédure normale dans ce genre de cas?

Merci pour toutes les réponses que vous pourrez nous apporter.